

GRILLE HONORAIRES « TRANSACTION »

Barème du 1er Janvier 2025

Ventes de locaux à usage d'habitation

Montant de la transaction	Honoraires T.T.C
Entre 0 € et 50 000 €	Forfait de 3 600 €
Entre 50 001 € et 100 000 €	8,00 %
Entre 100 001 € et 200 000 €	7,00 %
Entre 200 001 € et 250 000 €	6,00 %
Entre 250 001 € et 300 000 €	5,50 %
Entre 300 001 € et 600 000 €	5,00 %
Plus de 600 001 €	4,00 %

Sauf convention contraire, les honoraires seront à la charge du vendeur et les pourcentages des honoraires appliqués sont calculés sur le prix de vente TTC (incluant une TVA à 20 %)

Vente d'immeubles, de locaux à usage professionnel, commercial, industriel et cession de bail.

Montant de la transaction	Honoraires T.T.C
Entre 0 € et 100 000 €	Forfait de 8 000 €
Entre 100 001 € et 200 000 €	8 %
Entre 200 001 € et 1 000 000 €	7 %
Plus de 1 000 000 €	5,5 %

Sauf convention contraire, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur et les pourcentages des honoraires appliqués sont calculés sur le prix de vente TTC (incluant une TVA à 20 %)

Vente de terrains à bâtir

Montant de la transaction	Honoraires T.T.C
Entre 0 € et 500 000 €	10,00 %
Plus de 500 000 €	7,00 %

Sauf convention contraire, les honoraires seront à la charge du vendeur et les pourcentages des honoraires appliqués sont calculés sur le prix de vente TTC (incluant une TVA à 20 %)

